

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

COMMUNE D'ELANCOURT

**RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 novembre 2014**

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, LE 14 novembre, LE CONSEIL MUNICIPAL S'EST REUNI EN MAIRIE SUR CONVOCATION EFFECTUÉE EN APPLICATION DES ARTICLES L 2121-10 et L 2121-12 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR JEAN-MICHEL FOURGOUS, MAIRE.

Président : M. Jean-Michel FOURGOUS

Présents :

Adjoints M. Gérard FAVIER ; Mme Anne CAPIAUX ; M. Bernard DESBANS ; Mme Ghislaine MACE-BAUDOUI ; M. Thierry MICHEL ; Mme Martine LETOUBLON ; M. Laurent MAZAURY ; Mme Catherine DAVID ; M. Alain LAPORTE ; Mme Chantal CARDELEC

Conseillers M. Gilbert REYNAUD ; Mme Colette PIGEAT ; M. André BAUDOUI ; M. Denis LEMARCHAND ; M. Jean-Pierre LEFEVRE ; Mme Christine DANG ; Mme Nathalie TINCHANT ; Mme Michèle LOURIER ; M. Benoît NOBLE ; Mme Valérie PRADIER ; Mme Isabelle MATHE ; Mme Félicidade DE OLIVEIRA ; M. Nicolas GUILLET ; M. Friedrich CHAUVET ; Mme Marion CARDOSO ; Mme Anne GOVINDE ; Mme Maria BOLZINGER ; M. Philippe DEVARIEUX ; M. Michel BESSEAU ; Mme Gaëlle KERGUTUIL ; M. Christian NICOL ; M. Nicolas BOHER ; Mme Alizée JORE

Représentés :

M. Jacques RAVION donne pouvoir à M. Gérard FAVIER.

Absent :

M. Nicolas BOHER de 19h45 à 19h50 pour les délibérations PV-20140007 et Rec-20140005

L'assemblée élit pour secrétaire de séance Mme Martine LETOUBLON

A 19h40, le quorum étant atteint, Jean-Michel FOURGOUS ouvre la séance.

Administration Générale

1 - 20140089 Installation de Madame Alizée JORE au siège de Conseillère Municipale

Le Maire fait part à l'Assemblée de la démission, en date du 2 octobre 2014, de Monsieur Bernard MILLERAT Conseiller Municipal, délégué à la Sécurité, à la Circulation et au Stationnement.

Afin que le Conseil Municipal soit complet, il y a lieu de procéder à l'installation du candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

PREND ACTE de l'installation de Madame Alizée JORE, en tant que Conseillère Municipale, immédiatement installée dans ses fonctions.

2 - PV-20140007 Approbation du compte-rendu de la séance de conseil municipal du 19 septembre 2014

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la **majorité**

Par 33 Pour
Par 1 Abstention (M.Besseau)

Le Conseil Municipal **APPROUVE** le compte-rendu de la séance du conseil municipal du **19 septembre 2014**, composé du relevé des délibérations et du résumé des débats.

3 - Rec-20140005 Liste des décisions du Maire

DM-20140070	Nomination d'agents horaires pour le Forum des Associations 2014	3 personnes - montant horaire brut 21,86 €
DM-20140071	Contrat de prestation avec la Société LE REVE dans le cadre de la Fête d'automne 2014	503,99 € TTC
DM-20140072	Dispositif prévisionnel de secours à l'occasion de la Fête d'Automne du dimanche 28 septembre 2014	575,00 €

DM-20140073	Maintenance des alarmes anti intrusion	90 000 € HT maximum Marché d'un an renouvelable 2 fois
DM-20140074	Convention de location d'un appartement situé au groupe scolaire Jean de la Fontaine, rue de Bassigny à Elancourt	En recette : Loyer mensuel de 362,00 €
DM-20140075	Convention d'abonnement à la mise à jour « oracle » avec la société Arpège 5 licences spécifiques complètes	Redevance annuelle de maintenance 322,40 € TTC - Contrat d'un an renouvelable sans excéder 5 ans
DM-20140076	Acquisition, pose et intégration de caméra HD et de transmission et réception d'images	Marché de 3 ans portant sur un montant maximum de 90 000 € HT
DM-20140077	Cession de l'abattoir mobile communal à la Communauté d'Agglomération de Saint Quentin-en-Yvelines	1 € symbolique en recette
DM-20140078	Contrat de maintenance du terminal de paiement par carte bancaire avec la Société Espace Monétique	Contrat de maintenance de 2 ans 108,00 TTC annuel
DM-20140079	Accord cadre pour la fourniture de matériel informatique Lot 1 : ordinateurs, tablettes et serveurs : 150 000 € TTC/an maximum Lot 2 : Imprimantes et accessoires informatiques : 50 000 € TTC/an maximum Lot 3 : Logiciels et licences : 40 000 € TTC/an maximum	Maximum 240 000 € TTC pour 1 an Reconductibles 3 fois
DM-20140080	Nomination de 3 gardes-barrières horaires pour la Fête d'Automne 2014	Montant brut journalier de 140,26 € par personne
DM-20140081	Contrat de maintenance du progiciel 'Gescime' (gestion des cimetières) avec la Sas Gescime Groupe Gesland	Maintenance annuelle 506,98 € TTC – marché d'un an renouvelable sans excéder 3 ans
DM-20140082	Fourniture de matériel pour l'entretien des véhicules municipaux	Montants annuels Minimum 7 800 € HT Maximum 29 750 € HT Marchés renouvelables 2 fois

DM-20140083	Convention de mise a disposition d'un bureau entre la Commune et le Comité Départemental des Yvelines de Badminton	En recette : 2 174,40 € Pour la période du 1/09/2014 au 31/08/2015
DM-20140084	Conventions de mise à disposition d'équipements sportifs entre la Commune et les Comités d'Entreprises	En recette 19 372,50 € Période septembre 2014 à juin 2015
DM-20140085	Convention de mise à disposition d'un bureau entre la Commune et le Comité Départemental des Yvelines du Comité d'Ile de France de Rugby	En recette : 3261,60 € par an – convention pour 3 ans
DM-20140086	Convention de location d'un garage situé au groupe scolaire de la Commanderie	En recette 50 € mensuel

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** de ces décisions prises par le Maire en fonction de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

4 - 20140090 Avis sur le projet de schéma régional de Coopération Intercommunale

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 35 votants,

Article 1 : **EMET** un avis défavorable au projet de schéma régional de coopération intercommunale de Monsieur le Préfet de la Région d'Ile-de-France.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la **majorité**

Par 34 Pour
Par 1 Abstention (N.Boher)

Article 2 : **PRECISE** que la proposition d'une intercommunalité « Versailles-Saint-Quentin-Massy-Saclay » ne répond pas aux conditions essentielles à l'intercommunalité telles que notamment la cohérence, l'identité et la fonctionnalité du territoire réuni, la volonté associative des communes et l'appropriation du périmètre considéré par les citoyens et acteurs publics locaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité

Par	30	Pour	
Par	2	Abstention	(M.Bolzinger-N.Boher)
Par	3	Contre	(M.Besseau-Ph.Devarieux-G.Kergutuil)

Article 3 : PROPOSE à Monsieur le Préfet de Région et à Mesdames et Messieurs les Membres de la Commission Régionale de la Coopération Intercommunale de bien vouloir reconsidérer la question du périmètre de l'actuelle Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines en prévoyant :

- Le retrait du projet de création de l'intercommunalité « Versailles-Saint-Quentin-Massy-Saclay ».
- L'extension de l'actuelle Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines par l'intégration de la Communauté de Communes de l'Ouest parisien et des Communes de Coignières et Maurepas afin de répondre aux attentes du territoire.

Sur présentation d'un amendement consistant à :

- Constituer une Intercommunalité plus restreinte réunissant la Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay, celle de Saint-Quentin-en-Yvelines et pouvant accueillir, dans un horizon proche la commune de Maurepas, voire de Coignières. Un tel périmètre serait cohérent en raison des projets territoriaux structurants que partagent ces deux collectivités, notamment en matière de développement économique, universitaire et de transport.
- Demander une clarification sur les compétences exercées par les différentes collectivités et sur le mode de désignation des délégués communautaires.
- Souhaiter un report de délai de mise en œuvre de la réforme afin de permettre la consultation des habitants sur le projet.

Et après en avoir délibéré par :

Par	29	Contre	
Par	3	Abstention	(M.Bolzinger-N.Boher-Ch.Nicol)
Par	3	Pour	(M.Besseau-Ph.Devarieux-G.Kergutuil)

Le Conseil Municipal,

Article 4 : REJETTE l'amendement ainsi présenté.

5 - 20140091 Complément à la délibération portant sur les indemnités des Elus

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la **majorité**

Par 30 Pour
Par 1 Contre (N.Boher)
Par 4 Abstention (M.Besseau-Ph.Devarieux-G.Kergutuil-M.Bolzinger)

Article 1 : **PRECISE** que les indemnités des élus prévues par délibération n° 20140007 du 8 avril 2014 sont versées à compter de l'exercice de leurs fonctions, à savoir à compter du 28 mars 2014 pour le Maire et les Adjointes et à compter du 8 avril 2014 pour les Conseillers municipaux titulaires d'une délégation.

Article 2 : **DIT** que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours de la Commune.

6 - 20140092 Nouvelle désignation de délégués de la Commune au sein de diverses commissions

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité** par 35 votants,

Article 1 : **DECIDE** de procéder au scrutin à main levée et non au scrutin secret afin de désigner les nouveaux membres à la commission municipale « Sécurité » et commission consultative des Services Publics Locaux

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la **majorité**

Par 30 Pour
Par 5 Abstention (M.Besseau-Ph.Devarieux-G.Kergutuil-
M.Bolzinger-N.Boher)

Article 2 : **DESIGNE** membre de la :
Commission municipale « Sécurité » :
Madame Alizée JORE

Commission consultative des **Services Publics Locaux** :
Madame Alizée JORE

Urbanisme

7 - 20140093 Signature d'un protocole relatif au traitement du foyer Adoma

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la **majorité**

Par	34	Pour
Par	1	Abstention (N.Boher)

Article 1 : **AUTORISE** le Maire à signer le protocole relatif au traitement du Foyer ADOMA d'Elancourt, dont le texte est annexé à la présente délibération, ainsi que tout document y afférent.

8 - 20140094 Versement d'une indemnité d'éviction

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la **majorité**

Par	34	Pour
Par	1	Abstention (N.Boher)

Article 1 : **PREND** acte de l'indemnité d'éviction et de son montant.

Article 2 : **AUTORISE** la Commune à verser une indemnité d'éviction à Monsieur RENARD, exploitant titulaire d'un titre régulier d'occupation de 5 906,40 € (cinq mille neuf cent six euros quarante centimes).

Article 3 : **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Social

9 - 20140095 Partenariat entre différentes Associations et le Centre Social Municipal Geneviève De Gaulle Anthonioz

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la **majorité**

Par	34	Pour
Par	1	Abstention (N.Boher)

Article 1 : **AUTORISE** le Maire à signer la convention de partenariat et d'objectifs, incluant la mise à disposition de locaux, annexée à la présente délibération, avec les associations suivantes :

Associations	Objet de l'association
Action Jeune	Accompagnement extra scolaire des jeunes (aide aux élèves en difficulté et activités de loisirs).
Amnesty International	Agir hors de toute considération politique, s'opposer par tous moyens appropriés à ce que des prisonniers d'opinion soient détenus sans jugement, s'opposer à l'application et à l'exécution de la peine de mort et à la torture.
AFD 78 Association Française des Diabétiques des Yvelines	Apporter une assistance morale. Diffuser une information sur la recherche médicale, l'évolution des traitements et du matériel auprès des professionnels et du public.
APAJH Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés	L'APAJH est concernée par tous les types de handicaps et leur évolution, quels que soient l'âge de la personne, la nature de son handicap (moteur, mental, sensoriel, poly-handicap). Elle répond à une partie des besoins identifiés, avec ses établissements en externat et en internat et ses services.
APEDYS Association de Parents d'Enfants Dyslexiques	Défendre les intérêts matériels et moraux des familles et plus spécifiquement de venir en aide aux enfants et aux adultes en difficulté d'apprentissage du langage écrit et oral ou apparent.
CYM Centre Yvelines Médiation	Conseils dans tous les domaines du droit et de la vie courante (famille, voisinage, logement, immobilier, consommation). Un professionnel de la médiation aide les personnes à restaurer la communication et à faciliter la recherche d'une solution concertée.
DMF Dyspraxique Mais Fantastique	Rassembler, informer et aider toutes les familles touchées par la dyspraxie. Aider les enfants concernés à mieux grandir, les jeunes adultes à mieux s'insérer dans la vie professionnelle et aider les professionnels de l'enfance et de la santé à mieux comprendre et accompagner les enfants dyspraxiques.
Elansep	Briser l'isolement des personnes atteintes de sclérose en plaques, favoriser les échanges, relayer les informations sur la SEP, sensibiliser sur les difficultés engendrées par cette affection, faire entendre la voix de ces personnes sur la commune.
Enfants Phares	Apporter aux familles, dont un enfant est polyhandicapé, son soutien financier, matériel et humain pour l'organisation de services et activités qui ne relèvent pas directement des missions d'un Centre d'Action Médico-Sociale Précoce, rechercher des mécénats.

LLL Rpa La Leche League Réseau Pour l'Allaitement	Aider la mère à apprendre à allaiter son bébé ; encourager un bon maternage à travers l'allaitement ; promouvoir une meilleure compréhension des valeurs représentées par l'allaitement, le rôle des parents, l'accouchement et autres sujets s'y rapportant.
Les Restaurants du Cœur Relais du Cœur	Aider et apporter sur le territoire des Yvelines une assistance bénévole aux personnes en difficultés, notamment dans le domaine alimentaire, par la distribution de denrées, en effectuant toute action qui contribue à réinsérer les personnes dans la vie sociale et économique, et d'une manière générale, par toute action contre la pauvreté.
Locataires en action	Défendre les droits des locataires, promouvoir la vie des quartiers.
Entraide Protestante - Parole et Vie	Apporter une aide aux personnes précarisées ; mener des activités de loisirs et éducatives.
Secours Catholique	Apporter partout où le besoin s'en fera sentir, tout secours et toute aide directe ou indirecte, morale ou matérielle, quelles que soient les opinions philosophiques ou religieuses des bénéficiaires.
UAMLE Union des Assistantes Maternelles Libres d'Elancourt	Favoriser l'évolution des rapports humains entre les assistantes maternelles libres par des animations, formations et échanges, favoriser l'éveil, l'éducation et les loisirs des enfants, travailler en partenariat avec la PMI.
UNAFAM Union Nationale des Amis et Familles de Malades Psychiques	Accueillir et Ecouter des familles confrontées à la maladie psychique d'un proche, proposer des solutions personnalisées, permettre de s'exprimer grâce aux groupes de paroles et stage profamille, défendre leurs intérêts et aider la personne en souffrance psychique.

Article 2 : DIT que les crédits seront inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune

10 - 20140096 Partenariat entre l'Association Alpha Plus et le Centre Social Municipal Geneviève De Gaulle Anthoiz

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la **majorité**, Mme Colette PIGEAT ne prenant pas part au vote,

Par 33 Pour
Par 1 Abstention (N.Boher)

Article 1 : AUTORISE le Maire à signer la convention de partenariat et d'objectifs, incluant la mise à disposition de locaux, annexée à la présente délibération, avec l'association suivante :

Association	Objet de l'association
Alpha Plus	Aide aux adultes en difficulté et aide à l'intégration en matière d'alphabétisation, d'illettrisme, d'apprentissage et de maîtrise du français.

Article 2 : DIT que les crédits seront inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune

11 - 20140097 Mise à disposition de locaux à l'organisme de formation WIZARD INTERACT pour la pratique de la Langue des Signes Française

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 35 votants,

Article 1 : AUTORISE le Maire à signer une convention, dont le texte est annexé à la présente délibération, avec l'organisme WIZARD INTERACT pour la mise à disposition gratuite de locaux destinée à la pratique de la langue des signes.

Article 2 : DIT que les crédits seront inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

Culture

12 - 20140098 Subvention sur projet aux associations culturelles

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la **majorité**

Par 34 Pour
Par 1 Abstention (N.Boher)

Article 1 : DECIDE de verser une subvention de :

- 200 € (deux cents euros) à l'association **LE GARDON ELANCOURTOIS** pour l'organisation de la journée de découverte et d'initiation à la pratique de la pêche, protection du milieu aquatique.
- 750 € (sept cent cinquante euros) à l'association **THEATRE DE CHAIR** pour la tenue d'ateliers d'initiation aux pratiques théâtrales aboutissant sur une création de spectacle.

Article 2 : DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

Finances

13 - 20140099 Remise gracieuse partielle de titres de recettes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la **majorité**

Par	34	Pour
Par	1	Abstention (N.Boher)

Article 1 : DECIDE d'accorder une remise gracieuse partielle portant sur les titres de recettes suivants :

N°1848-1849-1850-1851 pour une remise gracieuse d'un montant de 42,84 euros
N°2640-2639-2638 pour une remise gracieuse d'un montant de 58,40 euros
N°3688-3689 pour une remise gracieuse d'un montant de 52,08 euros

Article 2 : DIT que le montant global de cette remise gracieuse partielle est de 153,32 euros (cent cinquante trois euros trente deux centimes).

Article 3 : DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

14 - 20140100 Convention d'installation, gestion, entretien et remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la **majorité**

Par	34	Pour
Par	1	Abstention (N.Boher)

Article 1 : AUTORISE le maire à signer la présente convention jointe à la présente délibération.

Article 2 : DIT que les crédits sont inscrits en dépenses et en recettes au budget de l'exercice en cours de la commune.

Finances

15 - 20140101 Modification de la délibération n° 20110108 - Taux de la taxe d'aménagement communale

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la **majorité**

Par 30 Pour
Par 5 Abstention (M.Besseau-Ph.Devarieux-G.Kergutuil-M.Bolzinger-N.Boher)

Article 1 : MODIFIE l'article 2 de la délibération n° 20110108 du conseil municipal du 29 septembre 2011 de la façon suivante :

DIT que la présente délibération est valable pour une durée d'un an et sera reconduite de plein droit.

Article 2 : DIT que les crédits seront inscrits au budget de la commune.

Personnel

16 - 20140102 Adhésion au contrat groupe d'assurance du Centre Interdépartemental de Gestion

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la **majorité**

Par 34 Pour
Par 1 Abstention (N.Boher)

Article 1 : APPROUVE les taux et prestations négociés pour la Commune d'Elancourt par le Centre Interdépartemental de Gestion, dans le cadre du contrat-groupe d'assurance statutaire

Article 2 : DECIDE d'adhérer au contrat d'assurance groupe, pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2018 :
Pour les agents affiliés à la CNRACL pour les risques décès, accident du travail, longue maladie/longue durée, maternité, au taux de 4,01 % de la masse salariale assurée (frais du CIG exclus) avec une franchise de 40 % des indemnités journalières sur les risques assurés

Article 3 : **PREND ACTE** que les frais du C.I.G, qui s'élèvent à 0,05 % de la masse salariale assurée, viennent en supplément des taux d'assurance ci-dessus déterminés.

Article 4 : **AUTORISE le Maire** à signer le bulletin d'adhésion ainsi que la convention à intervenir dans le cadre du contrat groupe

Article 5: **PREND ACTE** que la Collectivité adhérente pourra quitter le contrat groupe chaque année sous réserve du respect de préavis de six mois.

Article 6 : **DIT** que les crédits seront inscrits en dépenses aux budgets des exercices 2015 à 2018 de la commune.

Services Techniques

17 - 20140103 Rapport d'activité du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour les Energies et les Réseaux de Communication relatif à l'année 2013

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Article Unique : **PREND** acte du rapport d'activités du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour les Energies et les Réseaux de Communication pour l'année 2013.

Jeunesse/Politique de la Ville

18 - 20140104 Subvention à l'ECTI pour l'accompagnement des chercheurs d'emploi

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 35 votants,

Article 1 : **DECIDE** d'attribuer une subvention de 1 000 euros (mille euros) à l'association ECTI pour lui permettre de mener à bien son action au sein de l'Espace Emploi d'Elancourt pour l'année scolaire 2014 / 2015.

Article 2 : **DIT** que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

Jeunesse/Politique de la Ville

19 - 20140105 Subvention au Foyer Socio-Educatif du Collège Alexandre Dumas

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 35 votants,

Article 1 : DECIDE d'attribuer une aide financière de 500 euros (cinq cents euros) au Foyer socio-éducatif du Collège Alexandre Dumas afin d'acheter du matériel de secourisme pour que 30 élèves de 4^{ème} puissent être formés au Brevet de Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1).

Article 2 : DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

20 - 20140106 Partenariat avec l'AFEV pour l'accompagnement des jeunes en difficultés scolaires

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la **majorité**

Par	34	Pour
Par	1	Abstention (N.Boher)

Article 1 : APPROUVE les termes de la convention tripartite entre la Ville d'Elancourt, le CCAS et l'AFEV dont le texte est annexé à la présente délibération et **AUTORISE** le maire à procéder à sa signature.

Article 2 : DECIDE d'attribuer une subvention de 1 050 € (mille cinquante euros) à l'Association AFEV pour lui permettre de mener à bien son action pour l'année scolaire 2014/2015.

Article 3 : DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la Commune.

Sports

21 - 20140107 Mise à disposition d'un local à l'EASQY

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 35 votants,

Article UNIQUE : **AUTORISE** le Maire à signer, avec l'ENTENTE ATHLETIQUE DE SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES, la convention de mise à disposition gratuite d'un local situé à la Maison des Sports, 3 allée Guy Boniface à Elancourt, tous les lundis de 17h à 20h, pour la saison sportive 2014-2015.

22 - 20140108 Subvention exceptionnelle au Club de Tennis de table d'Elancourt

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la **majorité**

Par	34	Pour
Par	1	Abstention (N.Boher)

Article 1 : **DECIDE** d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 300 euros (trois cents euros) au CLUB DE TENNIS DE TABLE D'ELANCOURT, pour son soutien à l'Ecole Municipale des Sports, lors d'un stage durant les vacances scolaires de la Toussaint 2014.

Article 2 : **DIT** que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

Petite Enfance

23 - 20140109 Convention d'objectifs et de financement Relais Assistantes Maternelles

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 35 votants,

Article 1 : **AUTORISE** le Maire à signer avec la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines la Convention d'Objectifs et de Financement en faveur du Relais Assistantes Maternelles.

Article 2 : **DIT** que les crédits sont inscrits en recettes au budget de l'exercice en cours de la commune.

Petite Enfance

24 - 20140110 Règlement de fonctionnement des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 35 votants,

Article Unique : **ADOPTE** le règlement de fonctionnement des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant, dont le texte est annexé à la présente délibération, et **PRECISE** que celui-ci est applicable à compter du 01 janvier 2015.

25 - 20140111 Règlement intérieur Relais Assistantes Maternelles (RAM)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 35 votants,

Article Unique : **ADOPTE** le règlement intérieur du Relais Assistantes Maternelles, dont le texte est annexé à la présente délibération, et **PRECISE** que celui-ci est applicable à compter du 01 janvier 2015.

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 25 .




Jean-Michel FOURGOUS
Maire d'Elancourt